

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2025



1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0 • info@municipalite.laconception.qc.ca • municipalite.laconception.qc.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes
Chers citoyens,

L'été s'installe avec ses journées ensoleillées, ses douces soirées et cette envie de profiter pleinement de notre magnifique milieu de vie. Notre belle municipalité, riche de ses paysages verdoyants, de ses cours d'eau paisibles et de ses espaces de plein air, offre un cadre idéal pour se ressourcer, s'amuser et se retrouver. Que vous soyez amateurs de randonnées, de kayak, de baignade ou simplement de détente au bord de l'eau, chacun y trouve son bonheur.



Je vous invite à profiter de cette saison estivale en toute sécurité, dans le respect de notre environnement et des uns des autres. Ensemble, faisons de cet été un moment de fierté, de partage et de beauté.

Notre municipalité continue d'évoluer grâce à l'implication de chacun d'entre vous, et aujourd'hui, nous faisons appel à cette précieuse collaboration pour un projet qui nous tient particulièrement à cœur : **l'implantation d'une maison des jeunes à La Conception par l'entremise d'un organisme à but non lucratif.**

Une telle initiative offrirait à nos adolescents un lieu sécuritaire, dynamique et stimulant, propice à l'échange, à la créativité et à l'épanouissement personnel. Pour aller de l'avant, nous devons toutefois bien cerner les besoins et l'intérêt de notre communauté.

C'est pourquoi nous vous invitons à **remplir dès aujourd'hui un court sondage disponible en ligne sur notre site internet dans l'onglet loisirs**. Vos réponses nous permettront de mieux orienter nos démarches et de bâtir un espace qui répond véritablement aux attentes de nos jeunes et de leurs familles. Ce projet occupe une place toute particulière pour nous, mais ce projet, nous ne voulons pas le construire sans vous! Merci de votre participation et de votre engagement envers le mieux-être de notre collectivité.

En terminant, je vous souhaite un été rempli de chaleur, de découverte et de moments agréables en famille et entre voisins. Ensemble continuons de faire de La Conception un milieu de vie exceptionnel.

Au plaisir de vous croiser cet été,

Votre maire, *Gaëtan Castilloux*

SÉANCES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du Conseil sont l'occasion de rencontrer le maire et les conseillers municipaux. C'est le moment de poser des questions, s'informer sur les projets de la Municipalité et discuter des enjeux.

Pendant les travaux de réaménagement et d'agrandissement, les citoyens sont attendus pour les assemblées publiques au 2002 rue des Lilas dès 19 h 30.

Les séances sont également diffusées en direct via visio-conférence. Le lien pour celle-ci est disponible au municipalite.laconception.qc.ca/ordre-du-jour-et-proces-verbaux



Date des prochaines séances

- Lundi 9 juin
- Lundi 11 août
- Lundi 14 juillet
- Lundi 8 septembre



La Municipalité de La Conception vous convie à une séance d'information publique où tous les citoyens de la municipalité sont invités, et où des spécialistes en environnement viendront expliquer les divers bienfaits d'une rive conforme et en santé et son rôle dans la protection des lacs et de la rivière. Cette dernière aura lieu :



Le samedi 5 juillet à 9 h

Au 2002, rue des Lilas, La Conception (présent garage municipal)

Nous vous invitons à y participer en vous inscrivant auprès de Geneviève Demers à coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca ou au 819-681-3016, poste 5417.

Il sera apprécié de recevoir votre inscription au plus tard le 20 juin.

Au plaisir !

FAITS SAILLANTS – RAPPORT FINANCIER 2024

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, c'est avec plaisir que je vous présente ce rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Le rapport financier

Les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2024 présentent des revenus de fonctionnement de l'administration municipale de 7 330 697\$, alors que les dépenses de fonctionnement ont été de l'ordre de 6 497 112\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (cession d'immobilisations, amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), qui totalisent 407 652\$, l'administration municipale a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 241 237\$, ce qui porte le surplus accumulé non affecté à un solde de 1 589 118\$. La Municipalité demeure prudente face à ce surplus non affecté afin d'être en mesure de réagir efficacement face à d'éventuels imprévus, notamment dans la finalité de ses projets d'envergures en cours, ainsi que pour l'analyse de projets futurs et la résilience face aux changements climatiques.

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2024 est principalement attribuable à des revenus additionnels importants de taxes foncières et de droits de mutations immobilières, qui s'expliquent par la croissance continue et le développement de la Municipalité, le marché étant demeuré actif malgré les taux d'intérêts relativement élevés et le nuage d'un possible ralentissement économique à l'horizon lors de l'établissement des prévisions budgétaires. Quelques ventes, qui ont été réalisées à des sommes exceptionnelles et qui ne seront pas nécessairement récurrentes, ont généré à elles seules près de 50% des revenus de droits de mutations. La municipalité a également des revenus additionnels provenant de subventions, de services rendus, de cession d'immobilisations, d'amendes et pénalités et d'autres revenus moins significatifs.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des économies ont été réalisées au niveau des honoraires professionnels ainsi que des salaires et avantages sociaux, du fait que certains postes n'ont pu être comblés pendant plusieurs semaines. Les frais de financement ont été moins élevés du fait que les emprunts temporaires contractés pendant l'année n'ont été que pour des projets en cours de réalisation et donc, capitalisables. Un crédit sur la quote-part relative à la sécurité incendie a également généré une économie dans les dépenses de sécurité publique.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2024 ont été audités et présentés par la firme Daniel Tétreault CPA inc. L'auditeur indépendant n'a émis aucune réserve dans son rapport et est d'avis que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Aperçu des investissements de l'année 2024

Au total, l'administration municipale présente dans ses états financiers des dépenses d'investissement de près de 6 millions de dollars. Parmi ces investissements, notons :

- ✓ Les travaux de construction du nouveau garage municipal, situé sur la rue des Violettes;
- ✓ Les travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville;
- ✓ La finalisation du projet de réfection d'un tronçon de la route Principale à partir du pont Héliodore Barbe jusqu'au boulevard du Boisé, incluant le pavage de la rue et d'une surlargeur pour une piste multifonctionnelle, le lignage, la signalisation et des aménagements paysagers;
- ✓ La municipalisation de la rue des Trilles et de l'infrastructure d'aqueduc;
- ✓ La réfection d'un tronçon du chemin des Grives et de la rue des Muguets;
- ✓ L'acquisition d'équipements de voirie et de signalisation;
- ✓ L'achat et l'installation de nouveaux lampadaires sur la rue du Centenaire;
- ✓ Le remplacement de systèmes pour le traitement et la gestion des eaux usées;
- ✓ L'amélioration de parcs municipaux.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

État de l'endettement de la municipalité

Au 31 décembre 2024, la dette à long terme de la Municipalité était de 3 879 200 \$ dont la charge est répartie comme suit :

- Ensemble des contribuables - 1 122 927 \$
- Contribuables desservis – eau potable et égouts - 1 025 810 \$
- Gouvernement du Québec – subventions - 1 730 250 \$
- Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés - 213 \$

Le montant total de la dette à long terme de la Municipalité a diminué de 468 500 \$ comparativement à la dette à long terme au 31 décembre 2023. Aucun nouveau financement n'a été émis au cours de l'exercice financier 2024, toutefois, les projets d'envergure en cours constituent, au 31 décembre 2024, un montant d'investissement à financer totalisant 1 359 200 \$.

Le ratio d'endettement total net par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) en 2024 est de 0.45 \$, comparativement à celui de 2023 qui était de 0.40 \$. En comparaison également, le même ratio pour l'ensemble des municipalités du Québec de la même classe de population (1 à 1 999 habitants), en 2023, était à 0.93 \$. Celui de l'ensemble des municipalités de la MRC des Laurentides était à 1.14 \$, la grande région des Laurentides était à 1.32 \$ et l'ensemble du Québec, à 1.78 \$. La Municipalité est donc en bonne posture pour financer la portion non subventionnée de ses projets d'envergure en cours.

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2024 démontre que la Municipalité est en excellente situation financière et je souhaite remercier toute l'équipe des fonctionnaires et des élus pour leur précieuse collaboration.

Gaëtan Castilloux, Maire

Rapport présenté le 12 mai 2025, lors de la séance régulière du conseil municipal de La Conception

AVANCEMENT DES TRAVAUX : GARAGE MUNICIPAL ET HÔTEL DE VILLE

Les projets structurants de notre municipalité avancent à bon rythme !

Garage municipal

La construction du nouveau garage municipal suit son cours et la livraison est prévue au courant de l'été. Cet espace moderne et fonctionnel permettra d'améliorer considérablement l'entretien de nos équipements et la gestion des opérations municipales.

Hôtel de Ville

Du côté de l'Hôtel de Ville, les travaux progressent très bien, notamment à l'intérieur du bâtiment. Les aménagements intérieurs prennent forme et laissent entrevoir un espace plus accueillant, mieux adapté aux besoins de l'administration et des citoyens. Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes au fil des mois.

FEUX DE FORÊT

Au cours de la saison 2024, la SOPFEU a combattu 352 incendies de forêt au Québec, pour 13 884 hectares de forêts brûlées.

80% des feux de forêt sont causés par des comportements négligents, comme les feux de camp non surveillés, les mégots de cigarette ou le brûlage de rebuts. C'est notre responsabilité à tous d'être vigilants.

Évitons les feux évitables

N'oubliez pas de vérifier l'indice de danger d'incendie avant d'allumer un feu de tout type.

www.sopfeu.qc.ca/etat-situation/laurentides



ÉLECTION MUNICIPALE

Tous les quatre ans, le premier dimanche de novembre, les électrices et les électeurs de la Municipalité de La Conception sont invités à se présenter aux urnes pour élire des conseillères et des conseillers municipaux et un maire ou une mairesse qui les représenteront.

Les prochaines élections générales municipales auront lieu **le dimanche 2 novembre 2025**.

Travailler aux élections

Vous avez 16 ans et plus, êtes fiable, disponible et aimez travailler avec le public? La présidente d'élection recherche du personnel électoral pour la tenue du vote par anticipation le 26 octobre et pour la tenue du scrutin de vote le 2 novembre prochain.

Plusieurs postes sont disponibles. Les postes seront attribués selon l'expérience de chacun. Une formation obligatoire sera offerte au personnel. Vous devez être disponible pour une journée complète (selon votre poste).

Pour plus d'information, communiquez avec :

Mélanie Audet, secrétaire d'élection

Téléphone : 819 681-3016 poste 5400

info@municipalite.laconception.qc.ca



TAXES MUNICIPALES

Prochaines échéances pour le paiement des comptes de taxes de 300\$ et plus :

- 3^e versement : 17 juillet 2025
- 4^e versement : 18 septembre 2025

JOURS FÉRIÉS

Pour votre information, les bureaux municipaux seront fermés aux dates suivantes :

Mardi 24 juin 2025 (Fête nationale du Québec)

Lundi 30 juin 2025 (Fête du Canada)

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Pour toute situation SUBITE qui menace, affecte ou est sur le point de détériorer la qualité de l'eau, de l'air, du sol, de la faune, des habitats fauniques ou de l'environnement dans lequel évolue l'être humain et qui nécessite une intervention IMMÉDIATE.

On peut joindre Urgence-Environnement 24 heures par jour, 7 jours par semaine, en utilisant la ligne téléphonique sans frais : 1-866-694-5454



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Lors de la journée de l'environnement qui a eu lieu le 24 mai dernier, 2 000 arbres ainsi que 40 tonnes de compost ont été distribués aux citoyens de la Municipalité qui étaient présents en grand nombre encore une fois cette année.

Au nom de la Municipalité de La Conception, nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements au conseiller Richard Harland, à la coordonnatrice du département de l'urbanisme et de l'environnement Geneviève Demers ainsi qu'à l'inspectrice Jade De La Bruère pour l'organisation et leurs présence lors de l'évènement.

Nous tenons également à remercier la conseillère Roxanne Lajoie, le conseiller Georges Belec ainsi que les citoyens bénévoles Claude Valiquette, Marlyne Théorêt, Pascal Mathieu et Raymond Granger d'avoir effectué 22 distributions à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines initiatives municipales. Votre participation fait toute la différence, et c'est ensemble que nous construisons une communauté forte et engagée.

PRÉLÈVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE ET DE SURFACE

Au niveau de la qualité de l'eau de surface ou souterraine, il est important de rappeler les informations suivantes :

Eau souterraine

Un **prélèvement d'eau souterraine** puise l'eau dans la nappe phréatique ou dans un aquifère. Il comprend les puits tubulaires (dits « artésiens »), les puits de surface et les pointes filtrantes.

- Les puits de surface et les pointes filtrantes sont les plus susceptibles à la contamination.
- Le ministère de l'Environnement recommande de faire tester votre eau par un laboratoire accrédité par le ministère aux fréquences suivantes :
 - Au moins deux fois par année pour les **paramètres microbiologiques**, soit au printemps et à l'automne ;
 - Au moins une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour les **paramètres physico-chimiques** qui sont liés aux caractéristiques du sol et qui varient peu.

Même si elle est limpide, inodore et qu'elle a bon goût, l'eau de votre puits peut contenir des substances qui peuvent avoir, à long terme, des effets indésirables sur la santé. Ne prenez pas de risques : faites-la analyser !

www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/feuille-eau-puits.pdf

Eau de surface

Un **prélèvement d'eau de surface** puise l'eau dans un plan d'eau ou un cours d'eau. On appelle communément une « prise d'eau » un prélèvement d'eau de surface.

- La qualité de l'eau de surface est très variable. Pensons à tous les organismes qui y vivent, y meurent et y rejettent diverses substances. L'eau de surface n'est pas une substance neutre et aseptisée, mais bel et bien un écosystème en soi qui comprend une multitude de substances, de plantes et d'animaux (souvent invisibles à l'œil nu). En plus de cela s'ajoutent les divers contaminants rejetés par ces organismes ou par la présence humaine.

Dans tous les cas, la Municipalité ne recommande pas l'utilisation de l'eau de surface par les citoyens pour une utilisation humaine.

À moins d'avoir en place un système de traitement et de suivi hautement rigoureux, régulier et spécifiquement conçu à cette fin, on ne peut prétendre pouvoir contrôler la qualité d'une eau qui provient d'un prélèvement de surface.



RECONSTRUCTION À LA SUITE D'UN SINISTRE: EST-CE TOUJOURS POSSIBLE?

Si vous êtes propriétaire d'un terrain sur lequel est construit un bâtiment principal, telle une résidence, nous vous invitons à porter une attention particulière aux informations qui suivent.

Les dispositions du **Règlement de zonage 21-2024** précisent que les droits acquis relatifs à un bâtiment se perdent lorsque celui-ci est démoli à plus de 50% (volontairement ou non). Dans cette situation, le bâtiment à reconstruire doit être conforme aux normes d'urbanisme actuellement en vigueur.

Par conséquent, il est important de prendre conscience que la possibilité de reconstruction de votre bâtiment, advenant qu'un sinistre (p. ex., incendie) lui fasse perdre plus de 50% de sa valeur ou de ses composantes physiques, n'est pas garantie. En effet, plusieurs bâtiments existants ont été construits à une époque où aucun règlement d'urbanisme n'était en vigueur ou durant une période où ces normes étaient moins restrictives. Par conséquent, les caractéristiques d'un terrain peuvent faire en sorte qu'aucun permis de construction ne pourrait être délivré selon la réglementation actuelle. Par exemple, un terrain qui n'est pas adjacent à une rue conforme ou qui est constitué d'un lot non conforme au Règlement de lotissement numéro 22-2024 ne peut (sauf exception) faire l'objet d'un permis de construction.

Si vous avez des questions sur la conformité de votre bâtiment ou de votre terrain et souhaitez vous assurer qu'une reconstruction serait envisageable en cas de sinistre, nous vous invitons à vous référer à vos services juridiques. Il est possible de communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de connaître les règlements et normes qui peuvent s'appliquer à une nouvelle construction, mais il est à noter que la Municipalité ne peut pas confirmer la conformité d'un projet sans que ne soit déposée une demande de permis de construction en bonne et due forme, incluant tous les documents requis pour une telle demande.

Pour terminer, réitérons que la réponse à la question « Est-ce toujours possible de reconstruire à la suite d'un sinistre » est malheureusement « non ». Par conséquent, il est recommandé de communiquer avec vos assurances pour vérifier vos protections. Certaines compagnies d'assurances offrent une protection valeur à neuf sans obligation de reconstruire. Il est important de bien s'informer !



VENTE TEMPORAIRE DE DÉBARRAS

Les ventes temporaires de débarras (communément appelé « vente de garage ») sont maintenant autorisées deux fois de semaine par année; soit les fins de semaine correspondant à la Journée nationale des patriotes et la fête du Travail.



Prochaine date à mettre à son calendrier :

30 août, 31 août et 1^{er} septembre 2025



KIOSQUE BRASSARD

*Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture de la saison 2025, **mercredi le 18 juin.***

Nous vous attendons dans nos nouvelles installations. Fruits et légumes de saison seront au rendez-vous.

Nous sommes situés au 2370, Rte 117, à La Conception.

Au plaisir de vous accueillir.

La Famille Brassard

LOISIRS, CULTURE ET SPORTS

EXCURSION CANOTS KAYAK 50 ANS ET +

Pour la saison estivale, la municipalité est heureuse d'offrir des **excursions en canot et en kayak spécialement dédiées aux personnes de 50 ans et plus**. Cette sortie, organisée en collaboration avec **Pause Plein Air**, est **gratuite pour les résidents** de la Municipalité.

Venez profiter d'un moment de détente sur l'eau, dans un cadre naturel enchanteur, en bonne compagnie!

Inscription obligatoire

Date à venir sur notre page Facebook

Pour plus d'information ou pour s'inscrire contactez Noémie Fortin-Cloutier, responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaire à l'adresse suivante:

loisirs@municipalite.laconception.qc.ca
ou par téléphone au 819-681-3016, poste 5408.



CAMP DE JOUR LA TOUPIE

Présentation de l'équipe

Voici l'équipe du camp de jour La Toupie pour la saison 2025



FIDJI
Responsable
des loisirs



SOLEIL
Coordonnatrice



AVALANCHE



BABOUCHE



WASABI



SLAPSHOT



ANANAS



BÉLOUGA



COQUILLAGE



Date limite paiement des frais d'inscription

Vous avez jusqu'au **vendredi 13 juin** pour compléter le paiement de l'inscription au camp de jour de vos enfants. Suivant cette date, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription au camp de jour si les frais d'inscription ne sont pas acquittés.

Page Facebook – Camp de jour La Toupie 2025

La page Facebook du camp de jour La Toupie (réservé aux parents) vous donnera accès aux informations importantes et à certaines photos tout au long de l'été!

Si vous voulez discuter avec la coordonnatrice, vous pouvez la contacter par courriel au campdejourlatoupie@municipalite.laconception.qc.ca.

Vous pouvez également contacter en tout temps la responsable des loisirs, en lui téléphonant au (819) 681-3016, poste 5408 ou par courriel au loisirs@municipalite.laconception.qc.ca.

Celles-ci vous répondront lors des heures d'ouverture de la municipalité de la Conception, soit entre 8 h 00 et 16 h 30.

SONDAGE D'INTÉRÊT

Cours de judo

La fondation du maire étudie la possibilité de proposer des **cours de judo** pour différentes tranches d'âge, dès l'automne prochain.

Avant de lancer ce projet, nous aimerions connaître votre intérêt pour cette activité, que ce soit pour vous ou pour un membre de votre famille.

Nous vous invitons à remplir un **court sondage**, afin de mieux cerner les besoins, les groupes d'âge concernés, et les horaires préférés.

Participez au sondage ici :
municipalite.laconception.qc.ca/loisirs-cultures-et-services-communautaires



Date limite pour répondre : 22 juin 2025

Votre participation est précieuse pour construire une offre qui vous ressemble !

Si le nombre d'intéressés est insuffisant, les cours ne pourront pas avoir lieu.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service des loisirs au 819-681-3016, poste 5408 ou par courriel à loisirs@municipalite.laconception.qc.ca

Merci de votre collaboration !

Maison des jeunes

La municipalité souhaite offrir à sa jeunesse un lieu de rencontre, d'expression, d'activités et de créativité : une **Maison des jeunes**, pensée **avec et pour les jeunes**.

Afin de construire un projet qui répond réellement à leurs besoins et à ceux des familles, nous lançons un **sondage d'intérêt**. Vos réponses nous permettront de mieux comprendre les attentes, les idées et les priorités de la communauté pour ce futur espace.

Participez au sondage ici :
municipalite.laconception.qc.ca/loisirs-cultures-et-services-communautaires



Date limite pour répondre : 22 juin 2025

Merci de prendre part à cette démarche citoyenne ! Ensemble, créons un lieu vivant, inclusif et stimulant pour nos jeunes.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service des loisirs au 819-681-3016, poste 5408 ou par courriel à loisirs@municipalite.laconception.qc.ca

Merci de votre collaboration !



FÊTE CITOYENNE

Nous vous annonçons officiellement que la 5^e édition de la Fête Citoyenne aura lieu le **14 septembre prochain de 10 h à 14 h**.

Tu as envie de t'investir dans ta communauté ? Tu as le goût de partager ta belle énergie ? **Nous avons besoin de toi !**

Viens rejoindre la magnifique équipe de bénévoles de la Municipalité de La Conception afin d'aider lors de la Fête Citoyenne.

Vous n'avez qu'à vous inscrire auprès de madame Noémie Fortin-Cloutier, responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaire à l'adresse suivante :

loisirs@municipalite.laconception.qc.ca
ou par téléphone au 819-681-3016, poste 5408.



APPEL AUX ARTISANS – MARCHÉ DE NOËL

La Municipalité est présentement dans la planification de la deuxième édition du marché de Noël qui se tiendra le **7 décembre 2025**.

Vous êtes artisan, créateur ou producteur local ? Ne manquez pas cet événement. Venez partager votre savoir-faire et vendre vos créations dans une ambiance chaleureuse et festive.

Places limitées – Réservez dès maintenant !

Pour plus d'information contacter madame Noémie Fortin-Cloutier, responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaire à l'adresse suivante :

loisirs@municipalite.laconception.qc.ca
ou par téléphone au 819-681-3016, poste 5408.



CARTE CITOYENNE ET CARTE EXPÉRIENCE

Pour les propriétaires et locataires de la Municipalité, voici deux cartes que vous devez vous procurer afin de bénéficier de plusieurs avantages.

• Carte Citoyenne

La carte Citoyenne peut être obtenue gratuitement, et ce directement à l'hôtel de ville, sur présentation d'une preuve d'identité avec photo (permis de conduire ou passeport) et preuve de résidence (bail ou compte de taxes). Elle est renouvelable chaque année. Elle vous donne accès aux stationnements municipaux ainsi qu'aux sites de randonnée de la Municipalité, et ce, gratuitement.

Veuillez noter que des frais de 10\$ s'appliquent en cas de carte perdue.

• Carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant

La carte Expérience Mont-Tremblant permet de profiter de nombreux avantages en plus de faciliter les admissions aux différentes activités et installations sportives à la Ville de Mont-Tremblant. Vous pouvez vous procurer la carte dans l'un des points de service de la Ville de Mont-Tremblant, en fournissant la carte citoyenne de La Conception ainsi qu'une preuve d'identité avec photo.



Rabais et avantages de la carte expérience Mont-Tremblant

✓ Activités libres en gymnases

Accès gratuit (0-17 ans et étudiant)
Rabais sur le prix d'accès (18 ans et +)

✓ Arène Gilles Cadieux

Accès gratuit pour les activités libres

✓ Bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent

50 % de rabais sur l'abonnement annuel

*** Jusqu'à ce que la bibliothèque soit de nouveau en fonction, vous pouvez devenir membre de la bibliothèque de la Ville de Mont-Tremblant à condition de posséder votre **carte Citoyenne** de la Municipalité de La Conception **et** votre **carte Expérience** de la Ville de Mont-Tremblant. Le coût pour utiliser la bibliothèque de Mont-Tremblant est de 35\$. La Municipalité de La Conception vous remboursera ce montant de 35 \$ sur les frais d'abonnement de la bibliothèque de la Ville de Mont-Tremblant sur présentation des pièces justificatives seulement.

✓ Complexe aquatique Mont-Tremblant

Accès gratuit (0-17 ans et étudiant)
Rabais sur les entrées libres (18 ans et +)

✓ Cours et ateliers

Accès prioritaire lors des inscriptions à la programmation de cours et d'activités, après la période réservée à la carte Accès Mont-Tremblant

✓ Plage du Lac Mercier

Tarifs préférentiels



PRIX HONORIFIQUE PROVINCIAL DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE INTERGÉNÉRATIONNELLE

En 2024, notre municipalité a mis en place plusieurs activités intergénérationnelles afin de rapprocher les générations, de faire dialoguer jeunesse et sagesse, et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

Grâce à notre collaboration avec l'organisme de bienfaisance autochtone **Kina8at-Ensemble**, nous avons eu l'immense honneur de recevoir, le 13 mai dernier à Montréal, le prix honorifique provincial de la Semaine québécoise intergénérationnelle, décerné par **Intergénération Québec**.

Parmi les initiatives phares de 2024 :

- Ateliers au camp de jour La Toupie
- Visionnement du documentaire Va vers toi
- Ateliers participatifs lors de la fête citoyenne
- Randonnées avec nos aînés
- Journée de la Vérité et à la Réconciliation sur le terrain municipal

Un immense merci à tous les jeunes, familles et aînés qui ont contribué à ces projets.

La réconciliation se construit par des gestes concrets

Une mention spéciale à Noémie Fortin-Cloutier, responsable des loisirs et de la culture, Roxanne, conseillère municipale, ainsi qu'à **Le Pont Couvert**, **NICKPROD**, **Pâtisserie l'Instant Gourmand** et le **Parc d'escalade et de randonnée de la Montagne d'argent** pour leur précieuse collaboration.